

# COMMUNE DE HERISSON



## PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

# B

Approuvé le

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal de Hérisson en date  
du..... arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme  
Hérisson le,.....

### ATELIER DE PAYSAGE ET D'ENVIRONNEMENT POLLEN

SIEGE SOCIAL : Le Bourg 42310 La Pacaudière - Tél : 04 77 64 39 23 - Fax : 04 77 64 39 37 e-mail : atelier-pollen@club-internet.fr  
AGENCE DE L'ALLIER : 20 rue Maréchal Joffre 03200 Vichy



# SOMMAIRE

Page

## I. LES ORIENTATIONS DU PADD

2



## THEME 1 : VIE LOCALE / VIE SOCIALE / HABITAT

### Diagnostic

La taille de la commune, ses caractéristiques socio démographiques, structurent la thématique « vie locale / vie sociale » autour des actions de proximité et de convivialité, **fondement de l'identité villageoise**, rurale, agricole et en partie culturelle et touristique. **La dépendance externe aux services publics** et des services sociaux en particulier, est forte, car gérée essentiellement hors de la Commune.

**Les variables déterminantes du volet « vie locale »** sont dès lors, principalement caractérisées par le thème de "**créer du lien et liant social**". A l'évidence, la taille de la Commune favorise les échanges sociaux et le sentiment d'appartenance. **La vie associative** occupe une place privilégiée pour la cohérence sociale de la Commune. Ses associations proposent des activités qui peuvent être déclinées suivant des dominantes à **caractère culturel**, à **caractère ludique** (associations sportives principalement), plus rarement à **caractère social**, compétence des services sociaux, voire à caractère caritatif ou humanitaire.

La dualité ruraux/néo ruraux est forte dans l'affirmation d'une identité villageoise, d'autant plus que la valeur patrimoniale est un enjeu de valorisation culturelle et touristique. Le vieillissement de la population, le repli communal peuvent être sources de blocages, entre une tendance d'ancrage sur les valeurs de tradition, alors que la commune doit impérativement tourner son développement sur une ouverture vers l'extérieur, a priori, les fondements d'une économie tournée vers le tourisme vert et le tourisme culturel.

Les obstacles sont certes nombreux à surmonter pour réussir cette conversion et ses mutations à forts impacts sociologiques, économiques et culturels. Bien évidemment, la faiblesse de la capacité financière de la commune peut être mise en avant, mais l'enjeu fondamental réside plus dans la capacité à mobiliser les ressources locales vers un projet partagé, ambitieux, volontariste. Ce n'est que dans un deuxième temps, lorsque le projet sera suffisamment explicite et fédérateur, que les partenaires externes, communauté de communes, département, région, Etat, Europe pourront être sollicités.

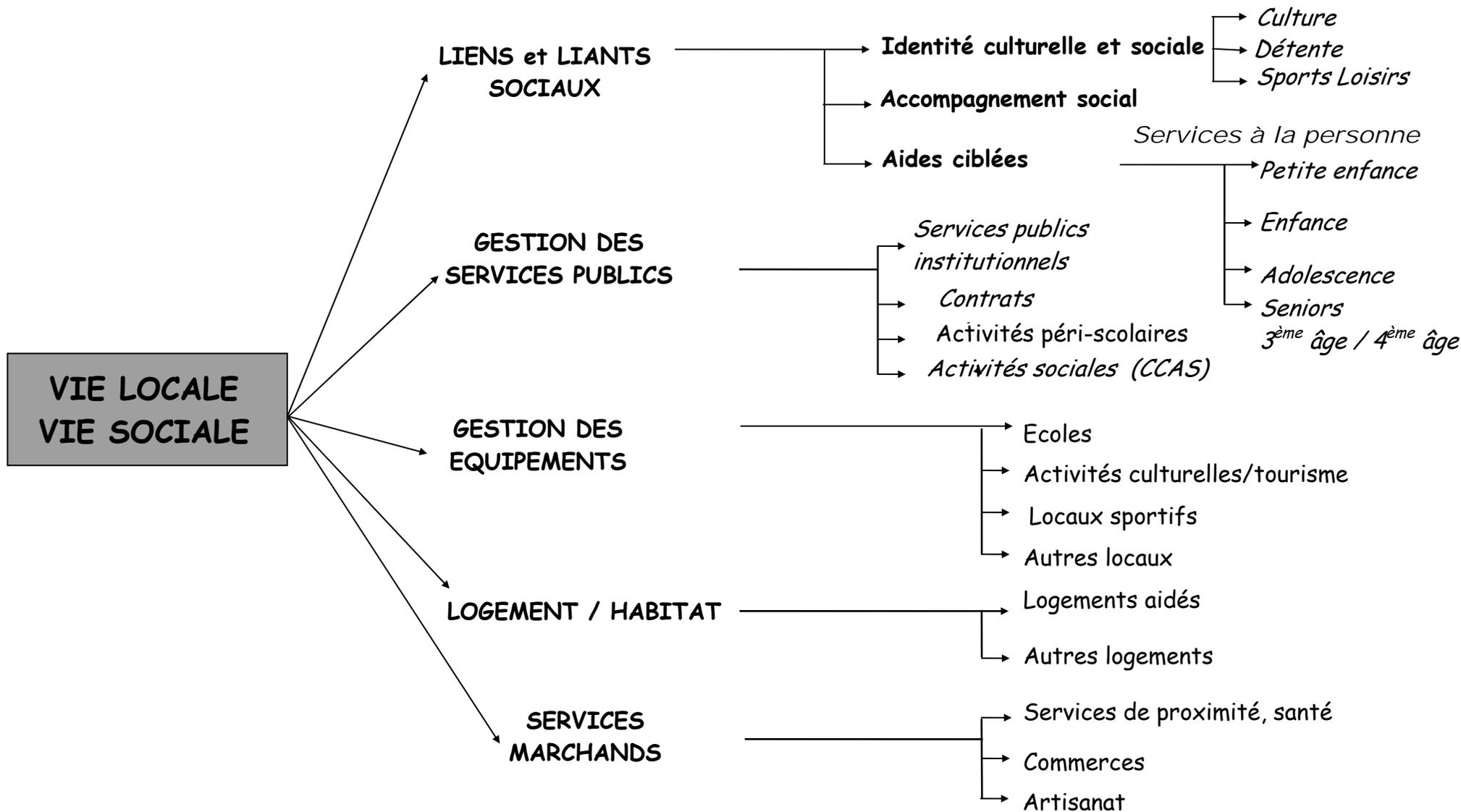
**Les activités de vie locale doivent** se décliner en outre, dans une recherche de performance de la gestion permettant **d'optimiser les moyens et ressources disponibles**, à la fois sur le plan financier (autofinancement, subventions ou participations de tiers

extérieurs), soit de mise à disposition de moyens humains et de locaux. A cette fin, des actions partenariales sous la forme de contrat, par exemple liées à des activités culturelles, mais aussi au secteur petite enfance et enfance, troisième âge, ou à l'insertion sociale pourraient être mises en place avec les partenaires institutionnels ou publics. Les actions de veille ou de vigilance doivent favoriser l'insertion notamment en direction des populations les plus sensibles ou fragiles, les personnes âgées, les jeunes ménages, les adolescents. L'amélioration de l'attractivité résidentielle est un autre enjeu de poids.

Le rôle du CCAS communal sur la thématique insertion sociale pourrait être étendu à une action de coordination plus large, en favorisant la satisfaction des services de proximité, l'offre médicale ou paramédicale, l'assistance.

**Le thème de la sécurité des personnes** relève plus d'une appréciation globale que d'éléments objectifs, il est néanmoins déterminant dans le sentiment de confort et de qualité et de vie. **L'habitat doit être au cœur des préoccupations**, étant entendu que deux cibles sont à privilégier :

- **les jeunes ménages** en regard de leur capacité à induire le renouvellement des effectifs scolaires et ainsi de faire perdurer le dynamisme de l'école, vecteur incontestable d'identité et de sociabilité.
- **les personnes âgées** qui sont contraintes en terme de mobilité, de dépendance croissante et d'adaptations à de nouvelles conditions de vie et d'habitat, le maintien à domicile devant être privilégié.



## **Objectifs**

- **CONSTRUIRE UN PROJET PARTAGE, FONDE SUR DES OBJECTIFS COMMUNS**
- **CONFORTER LE SENTIMENT IDENTITAIRE D'APPARTENIR A UNE COMMUNAUTE VILLAGEOISE SOLIDAIRE**
- **PROPOSER UN NIVEAU DE SERVICES DE PROXIMITE DANS LE DOMAINE DES COMMERCES ET SERVICES, NOTAMMENT LIES A LA SANTE**
- **FAVORISER LES INITIATIVES COLLECTIVES, NOTAMMENT AU SEIN DU DYNAMISME ASSOCIATIF**
- **FAVORISER L'ACCUEIL DE JEUNES MENAGES**
- **FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES, DEVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTEE**
- **DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS, NOTAMMENT LOCATIFS ET ADAPTES AUX PERSONNES AGEES DEPENDANTES**
- **ETRE VIGILANT SUR LES PROBLEMES SOCIAUX INDIVIDUELS**

## **Moyens**

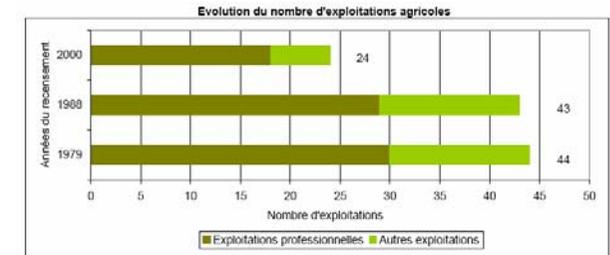
- **Développer un projet collectif partagé pour l'avenir de la commune et le mieux être de ses habitants,**
- **Développer l'offre de services de proximité,**
- **Développer l'offre de logements locatifs en direction de deux cibles privilégiées , les jeunes ménages d'une part, les personnes âgées d'autre part,**
- **Définir des contrats d'objectifs concertés avec les associations, favoriser les actions collectives globales,**
- **Favoriser les dispositifs d'écoute sociale associant professionnels et bénévoles,**
- **Articuler les dispositifs sociaux et les compétences communales, intercommunales, départementales...**

## THEME 2 : ECONOMIE

### L'AGRICULTURE

#### Diagnostic

L'agriculture est une activité importante de la commune, même si elle s'est traduite par une forte baisse du nombre d'exploitations. Ainsi le nombre d'exploitations a subi une perte de près de la moitié des effectifs (45%), à savoir de 44 exploitations en 1979 à 24 en 2000. La superficie agricole utilisée a elle aussi diminué mais dans une moindre mesure, passant de 2250 ha à 2000 ha, soit une baisse de 11%.



La production est aujourd'hui essentiellement centrée sur l'élevage et la polyculture.

Concernant l'évolution du cheptel, on constate que les différents types de cheptels n'ont pas connu la même évolution. Ainsi, les bovins ont connu une progression continue entre 1979, 1988 et 2000. A l'opposé, le nombre de volailles et de porcins a chuté régulièrement. Les ovins pour leur part, ont connu une évolution en dents de scie. Après une forte hausse entre 1978 et 1988, leur nombre a fortement chuté entre 1988 et 2000, marquant une réorientation de l'élevage sur la commune.

L'activité agricole est soumise aux aléas de la politique agricole commune, aux évolutions de marchés mondiaux, aux évolutions de la consommation. Toutefois à l'échelle de HERISSON les surfaces cultivées représentent aujourd'hui environ 2000 ha sur les 3260 ha du territoire communal, soit 60%. L'agriculture est donc une composante importante de l'activité communale.



## Objectifs

- PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES ET LES POTENTIELS DE PRODUCTION
- FAVORISER L'ENTRETIEN ET LA QUALITE DES PAYSAGES, PARTICULIEREMENT LA TRAME BOCAGERE
- GERER LES COHABITATIONS EXPLOITATIONS AGRICOLES ET HABITAT
- PRESERVER L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE RURALE

## Moyens

### ➤ La préservation de l'activité agricole

La préservation de l'activité agricole sera déterminante dans les choix du zonage du P.L.U. Un certain pragmatisme sera nécessaire pour favoriser une exploitation rationnelle, tant des surfaces cultivées que des installations de production. La cohabitation avec les secteurs résidentiels devra être gérée afin de préserver les intérêts des agriculteurs d'une part, des résidents d'autre part. Une attention toute particulière devra donc être portée sur les franges urbanisées des secteurs agricoles. Une analyse au cas par cas sera nécessaire pour délimiter les secteurs à urbaniser, sachant que la desserte en réseaux et la capacité des sols à admettre l'assainissement individuel ou collectif seront prises en compte avec une réflexion conjointe sur le mode de financement des équipements nécessaires, la tendance étant plutôt à faire participer le constructeur que le contribuable.

Cette réflexion devra aboutir à un choix entre :

- un classement en zone N, *naturelle*
- un classement en zone U, *urbaine*, desservie par les réseaux
- un classement en zone AU, *à urbaniser*.

### ➤ La préservation et la valorisation du patrimoine rural

La préservation et la valorisation du patrimoine rural devront privilégier, certains bâtiments à vocation agricole présentant un caractère remarquable.

### ➤ Le développement du tourisme vert

Le développement du tourisme vert est conditionné par la mise en valeur des paysages, des bords des cours d'eau, dont l'Aumance et par l'existence de sentiers pédestres balisés, les formes d'hébergement, gîtes, chambres et tables d'hôtes, camping à la ferme sont à favoriser.

➤ **L'entretien des espaces boisés, des bosquets, des haies**

Les espaces boisés et les haies sont des éléments constitutifs du paysage communal. L'entretien et la mise en valeur de ces dernières constituent un atout environnement qu'il y a lieu de préserver.

## ARTISANAT / COMMERCE / SERVICES

---

### Diagnostic

Aucune industrie n'est présente sur le territoire communal et le tissu artisanal est limité à environ 2 unités (1 peintre et menuisier). La maison de retraite est le premier employeur de la commune, à savoir environ 50 emplois.

En terme de services à la personne, la commune est relativement bien pourvue, notamment pour les services de santé avec 1 maison de retraite, 1 médecin, 2 dentistes, 1 infirmière et 1 pharmacie. Si le nombre de commerces de proximité tend à diminuer on trouve tout de même un magasin d'alimentation générale, une boulangerie. Ce niveau de service de proximité doit impérativement être maintenu, voire développé. Des activités saisonnières pourraient être possibles, à condition de valoriser les potentiels d'attractivité touristique



### Objectifs

- ASSURER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES EXISTANTES, NOTAMMENT ARTISANALES ET DE SERVICES
- MAINTENIR ET CONFORTER LES SERVICES ET COMMERCE DE PROXIMITE
- FAVORISER LE REGROUPEMENT D'ACTIVITES DE COMMERCE OU DE SERVICE, Y COMPRIS SAISONNIERES

### Moyens

- **Pour les activités existantes**, il devra être proposé des règles correspondantes aux contraintes d'exploitation et aux réalités de terrain. La protection des paysages, notamment par la maîtrise de l'aspect des constructions et des abords devra être privilégiée. Ainsi, des haies plantées devront être proposées pour masquer les zones de dépôt extérieur éventuelles. Le choix des matériaux de construction ou des volumes, des couleurs devra s'harmoniser avec les paysages.
- **Des espaces d'accueil d'entreprises nouvelles** seront à prévoir dans le futur zonage.

# TOURISME

---

## Diagnostic

L'activité touristique constitue le principal vecteur de développement sur lequel la commune de HERISSON doit fonder son avenir. En effet, tant par la qualité de son patrimoine naturel (vallée de l'Aumance, forêt de Soulongis...), que architectural et historique (bourg médiéval, site de Chateloy) la commune possède des atouts culturels et touristiques indéniables qu'il y a lieu de valoriser.

Toutefois les équipements touristiques font défaut, notamment en terme d'hébergement, d'animation et de restauration.



## Objectifs

- **PROTEGER ET VALORISER LES POTENTIELS EXISTANTS** (patrimoine bâti public ou privé, patrimoine naturel... )
- **DEVELOPPER LA CAPACITE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE**
- **METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**
- **VALORISER LES SENTIERS PEDESTRES DE DECOUVERTE**
- **INSCRIPTION DANS LE LABEL « PLUS BEAU VILLAGE DE FRANCE »**



## Moyens

- **Poursuivre la mise en valeur du château afin d'améliorer l'accueil du public**
- **Mettre en œuvre une politique de communication** : guide, brochures...
- **Valoriser les bâtiments les plus remarquables**
- **Améliorer l'accueil et les équipements existants, dont le musée et le camping**
- **Favoriser le développement d'équipements d'hébergement et de restauration**
- **Renforcer les manifestations à caractère culturelle et de loisirs**
- **Préserver le patrimoine rural, notamment à vocation d'hébergement en gîte ou chambre d'hôte**
- **Organiser des circuits à thème, culture, patrimoine, nature...**
- **Poursuivre les aménagements de sentiers et itinéraires de promenades** (à pied, en vélo, à cheval)
- **Mettre en valeur des bords de l'AUMANCE et favoriser l'accès au SAUT DU LOUP**



## THEME 3 : AMENAGEMENT / ENVIRONNEMENT / DEPLACEMENT

### UN BOURG MEDIEVAL A FORTE VALEUR PATRIMONIALE

#### Diagnostic

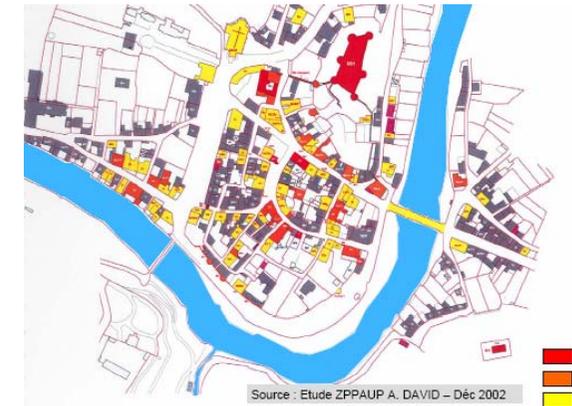
La petite ville de Hérisson est restée longtemps ramassée dans son enceinte de vieilles murailles et présente une forme urbaine cohérente et préservée. L'analyse architecturale établie dans le cadre de l'Etude ZPPAUP révèle l'extrême densité d'un bâti à forte valeur architecturale dans le bourg. Dans l'ensemble, les transformations sur le bâti sont restées relativement limitées, du moins pour ce qui concerne les extérieurs des bâtiments. Toutefois les dernières réalisations modernes ont rompu cette harmonie et menacent, si une politique volontariste n'est pas entreprise, de mettre en péril la valeur patrimoniale d'ensemble du bourg.

#### Objectifs

- PRESERVER L'UNITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE
- MAINTENIR LE TISSU COMMERCIAL ET DE SERVICE EN CENTRE BOURG
- AMELIORER LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS
- CONDUIRE DES ACTIONS DE PREVENTION DES PHENOMENES DE DEGRADATION DU PATRIMOINE, VOIRE DE MENACES DE RUINE
- FAVORISER LA MISE A NIVEAU ET LA CREATION DE NOUVEAUX LOGEMENTS

#### Moyens

- **Regrouper les activités de commerces et services** pour favoriser les complémentarités
- **Aménager** les espaces publics
- **La diversification du parc résidentiel**, notamment en direction des jeunes ménages et des personnes âgées, en mobilisant les opérateurs de logement.
- **Réduire la vacance des logements existants**, en favorisant les actions de réhabilitations et d'adaptation.



# LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER

---

## Diagnostic

Hérisson constitue un territoire remarquable qu'il y a lieu de conserver et dont les potentialités touristiques doivent être développées. L'inscription de la commune dans une démarche de labellisation « plus beau village de France » participe de cette double volonté de préservation, mais aussi de développement. La commune de Hérisson et la DRAC Auvergne ont dès lors mis en œuvre l'élaboration d'une démarche de « Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager » ou ZPPAUP, qui a été confiée à André DAVID Architecte DPLG et Claire BAILLY Paysagiste DPLG.

L'outil ZPPAUP a trois objectifs principaux :

- prendre en compte les évolutions de la notion de patrimoine
- proposer un cadre réglementaire pour l'ensemble des travaux à effectuer dans le périmètre retenu, dont les actions de restauration du patrimoine bâti.
- protéger les paysages et gérer les « covisibilités » entre les entités remarquables de la commune.

La ZPPAUP constituera un outil réglementaire de gestion conjoint au Plan Local d'Urbanisme, sachant que le périmètre d'intervention de la ZPPAUP sera limité à une partie du territoire communal, alors que le PLU s'étend à l'ensemble de Hérisson. Le fait que ces deux documents réglementaires soient élaborés conjointement est de nature à favoriser les synergies et prendre en compte l'ensemble des contraintes et potentialités de développement communal.

Dès lors ***l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable*** doit s'inscrire dans une recherche d'équilibre, de cohérence, entre d'une part des exigences de préservation et de restauration, et d'autre part de catalyseur des dynamiques économiques, sociales, culturelles et plus globalement humaines ou sociétales qui contribueront à « l'épanouissement » et à un nouvel essor de la commune.

## Objectifs

- PRESERVER L'UNITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DE LA COMMUNE
- AMELIORER LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS
- CONDUIRE DES ACTIONS DE PREVENTION DES PHENOMENES DE DEGRADATION DU PATRIMOINE, VOIRE DE MENACES DE RUINE
- FAVORISER LES SYNERGIES DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET ACTIVITES CREATRICES DE VALEURS

## **Moyens**

- **Mettre en œuvre la ZPPAUP**
- **Conduire des actions de sensibilisation**
- **Aménager les espaces publics**
- **Adosser à une politique de mise en valeur patrimoniale, des dynamiques économiques ou culturelles**
- **Favoriser et mobiliser des dispositifs d'aides financières et techniques pour la préservation du patrimoine**

# LES ESPACES PUBLICS DU VILLAGE

---

## Diagnostic

Le village compte de **nombreux éléments de patrimoine remarquables** qu'il y a lieu de restaurer et de préserver. Mais cette mise en valeur ne peut s'inscrire que dans le **cadre d'un réaménagement des espaces publics**. En effet, les formes urbaines bâties sont issues de la stratification successive de l'urbanisation, notamment à partir de la forme médiévale originelle. Ainsi, les tracés des anciens remparts sont encore présents et ceinturent un tissu urbain très dense. Les ruelles sont étroites, les places peu nombreuses et exiguës, les perspectives fragmentées. Espaces par nature piétons, ces ruelles n'offrent guère de place à l'automobile qui colonise pourtant les moindres espaces, notamment la place de la République.

Globalement, **la trame viaire**, c'est-à-dire ce qui caractérise **les espaces libres de circulation ou de voirie** doit être analysée en négatif. En effet, le système de voies, cours, rues, ruelles dessine une forme plus ou moins libre qui de fait est la résultante des espaces non construits.

Ainsi **la rue "principale"** qui franchit par le pont la rivière de l'Aumance, est entrecoupée de ruelles étroites et sinueuses héritières du tracé médiéval. Ces croisements délimitent la seule place du village, aux abords de l'ancienne collégiale.

Une forme circulaire plus ample, souple circonscrit la périphérie du village historique et peut être qualifiée tour à tour, comme :

- **Un quai et promenade** le long de la rive gauche de l'Aumance est rythmé par un mail de tilleuls centenaires. Le plan d'eau reflète les paysages environnants et invite à la promenade, ou aux activités prisées de pêche ou de jeux de boules. Il constitue de fait un contre point intéressant de la masse bâtie dense du bourg médiéval et se caractérise comme une "image d'Epinal" du rapport entre espaces urbanisés et espaces naturels. La passerelle issue du vocabulaire des premiers ouvrages en béton armé, commande l'accès au parc Bignon et au camping ;
- **Un cours ou avenue** Marcellin-Simonnet marque la perspective de l'église, ces aménagements ont été réalisés dans le cadre des campagnes d'embellissement du XIX<sup>ème</sup> siècle et vraisemblablement à usage initial de « champ de foire ». Ce mail est planté de tilleuls, mais est desservi par la pauvreté de son traitement et des immeubles riverains.
- **Une route banalisée** au sortir du parvis de l'église s'échappe en direction de Cérilly en longeant les ruines escarpées du château.



**La mise en valeur globale du bourg** doit en conséquence mêler intimement la préservation du cadre bâti historique et le réaménagement des espaces libres. Si les bords de l'Aumance ou les ruelles moyenâgeuses offrent une qualité certaine, il en est tout autrement des nombreux espaces libres. **Des actions de réaménagement** sont donc à entreprendre pour rendre lisibilité, confort et fonctionnalité, notamment pour les flux de circulation piétons et automobiles, pour le stationnement.

**La labellisation « plus beau village de France » est conditionnée par cette reconquête des espaces libres** qui ne peut être réduite à des actions de fleurissement. Le choix des matériaux, des matières, du vocabulaire des "mobiliers urbains" (bancs, signalétique, éclairage...), des essences des végétaux... doit redonner cohérence et pittoresque au cadre singulier et remarquable du village et du cadre naturel de la vallée de l'Aumance.



## Objectifs

- PRESERVER L'UNITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE DU BOURG MEDIEVAL ET DES BORDS DE L'AUMANCE
- AMELIORER LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS
- DIFFERENCIER LES ESPACES
- AMELIORER LA LISIBILITE ET ORGANISER LES PARCOURS DE DECOUVERTE

## Moyens

- **Aménager les espaces majeurs, quai de l'Aumance, avenue Marcellin-Simonnet, traversée de la RD 3**
- **Maîtriser et adopter une charte graphique pour tous les éléments de mobilier, dont la signalétique directionnelle ou informative**
- **Promouvoir des actions de mise en lumière des éléments remarquables**

## LE SITE DE CHATELOY

---

### Diagnostic

La notoriété du site dépasse largement le Département par la qualité des manifestations culturelles qui s'y déroulent durant les mois d'été.

L'église implantée en proue et sur un promontoire rocheux, domine la vallée de l'Aumance. Elle présente un caractère pittoresque et préservé. Si l'église, et le presbytère bénéficient d'actions de restaurations continues, il y a lieu d'être vigilant sur la végétation et la forestation excessive qui menacent l'unité paysagère du site.



### Objectifs

- VALORISER LE PATRIMOINE DE CHATELOY, GALLO ROMAIN D'ABORD, MEDIEVAL ENSUITE
- PRESERVER LE CARACTERE CONFIDENTIEL DU LIEU
- LUTTER CONTRE LA FORESTATION EXCESSIVE DES ABORDS DU SITE
- RENFORCER LA STRUCTURE DE HAMEAU PAR L'APPORT D'ACTIVITES TOURISTIQUES COMPLEMENTAIRES, DONT DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT SOUS FORMES DE GITES

### Moyens

- **Entretien des abords du site de Chateloy**
- **Améliorer l'accessibilité piétonne, aménager une aire de stationnement pour les visiteurs**
- **Favoriser la promotion touristique du lieu**

# LES LOTISSEMENTS ET L'URBANISATION DIFFUSE

## Diagnostic

Ces dernières années, le développement de la construction s'est réalisé en grande partie sous forme de lotissements.

Le modèle résidentiel dominant est la maison individuelle implantée de manière diffuse, le long des chemins ruraux. Cette forme d'urbanisation s'avère coûteuse en investissement et fonctionnement pour les collectivités qui sous la pression doivent progressivement équiper des espaces de plus en plus émiettés. Ces nouvelles constructions se réalisent à différents points du territoire communal selon des typologies architecturales assez banales qui nuisent à la qualité globale du bâti sur la commune et mettent à mal sa cohérence architecturale.



## Objectifs

- CLARIFIER LES REGLES D'URBANISME
- DEFINIR DES PRINCIPES D'AMENAGEMENT COHERENTS, POUR LES RESIDENTS, MAIS RESPECTUEUX DES ESPACES PUBLICS ET DES PHENOMENES DE COVISIBILITE DES ELEMENTS DE PATRIMOINE NATUREL ET BATI (cf règles de la ZPPAUP)
- PROGRAMMER LES VIABILISATIONS ET PHASER LES OPERATIONS
- PREVENIR DES RISQUES NATURELS, risque inondabilité

## Moyens

- **Maîtriser l'étalement urbain**, pour limiter les impacts sur la cohérence architecturale et paysagère du bourg et pour limiter les dépenses d'investissement et de fonctionnement induites.
- **Mettre en œuvre un cahier des charges d'aménagement et de construction**
- **Favoriser la réalisation d'opérations d'ensemble**, y compris en petits collectifs ou en individuels groupés
- **Gérer le financement des équipements collectifs**



# LES ESPACES NATURELS / LES GRANDS PAYSAGES

## Diagnostic

Le territoire communal possède un patrimoine naturel de grande qualité. On peut citer la forêt domaniale de Soulongis, classée ZNIEFF de type 1, qui recèle une diversité écologique importante. La vallée de l'Aumance et notamment le secteur du Saut du Loup sont quant à eux classés site inscrit.

D'autre part, le territoire communal recèle des paysages très diversifiés et contrastés. Ces derniers sont marqués aussi bien par la topographie et l'impact du réseau hydrologique, les traces de l'occupation ancienne du site que par l'exercice de l'activité agricole. Le bocage hérissonnais est assez lâche compte tenu des évolutions sensibles des techniques agricoles et de la taille des exploitations. La cohabitation d'élevage et de polyculture a modifié les trames bocagères anciennes et dessine des paysages plus ouverts sur le plateau. A l'opposé les flans de vallée sont envahis par une végétation dominée de plus en plus par la présence de résineux.

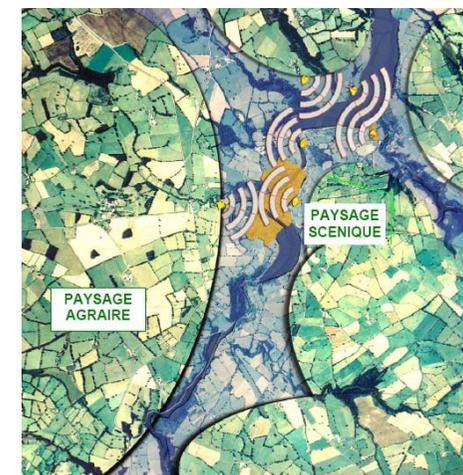
Que ce soit les vues panoramiques sur le village, que l'on peut avoir depuis les hauts de la vallée de l'Aumance, ou les paysages agraires et boisés, HERRISSON offre une grande qualité paysagère, à découvrir au fil des chemins de randonnées et qu'il est nécessaire de préserver.

## Objectifs

- MAINTENIR ET VALORISER LA DIVERSITE ET LA BEAUTE DES PAYSAGES
- PRESERVER LES PAYSAGES REMARQUABLES, LES POINTS DE VUES
- CONTROLER LES REBOISEMENTS ET LES PHENOMENES DE FORESTATION
- PRESERVER ET VALORISER LE RESEAU HYDROLOGIQUE
- PROTEGER LES ESPACES NATURELS DES POLLUTIONS ET NUISANCES DIVERSES

## Moyens

- **Maintenir les équilibres entre espaces naturels, agricoles et urbanisés,**
- **Eviter l'implantation d'activités nuisantes à proximité des espaces naturels ou des cours d'eau**
- **Sensibiliser sur les qualités paysagères des espaces communaux**
- **Maintenir un niveau suffisant d'entretien des espaces naturels**



# L'ASSAINISSEMENT

## Diagnostic

La commune bénéficie d'une station d'épuration récente d'une capacité de traitement équivalente à 1000 habitants

Par ailleurs, le diagnostic préalable à l'élaboration du Schéma de Zonage d'Assainissement, préconise un certain nombre de solutions selon les secteurs d'habitat :

### - En assainissement individuel :

Les habitations et secteurs isolés ou difficiles à raccorder à un système collectif, tels que des secteurs de CHATELOY ou du SAC.

Les habitations en rive gauche du bourg qui sont difficilement raccordables au réseau collectif du fait de contraintes topographiques ou d'éloignement.

### - En assainissement collectif :

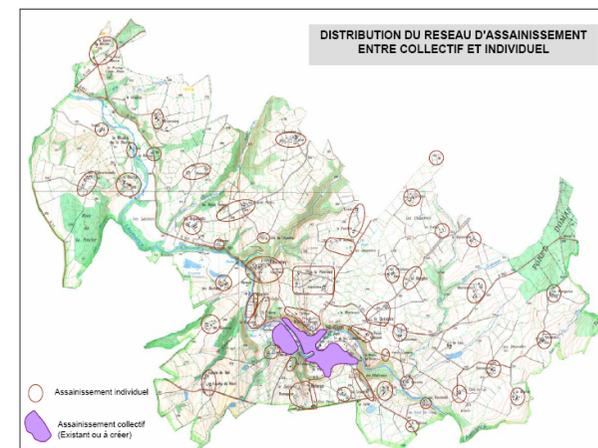
En rive gauche du Bourg, environ cent habitations sont actuellement raccordées à un réseau d'assainissement unitaire dont les rejets se font directement dans l'AUMANCE (Rue DAVENIERE, du FAUBOURG et rue de la CROIX VERTE).

Par ailleurs, 38 habitations, dont 12 servant de résidences secondaires, sont équipées de systèmes d'assainissement individuels non conformes.

La solution préconisée est la création d'un réseau séparatif raccordé à la station d'épuration.

Dans le secteur Rue des CUEILS / Rue JEAN-JAURES, 13 habitations principales, 4 habitations secondaires et 5 inhabitées ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement et leurs rejets se font directement dans le milieu naturel, en l'occurrence l'AUMANCE. En l'absence de place pour accueillir un assainissement individuel, il importe que les habitations de ce secteur soient raccordées au réseau collectif par l'installation de postes de refoulement individuels à l'intérieur des habitations.

Quelques soient les techniques retenues, toutes les habitations devront disposer d'un système d'assainissement répondant aux normes en vigueur. Concernant les installations d'assainissement individuel sur le territoire communal, une surveillance constante et une réhabilitation des plus vétustes s'avèrent nécessaires.



L'activité agricole est par ailleurs source de rejets importants qui exigent des techniques et des normes spécifiques. Il est impératif que les rejets ne soient pas recueillis dans le réseau d'assainissement et encore moins par le milieu naturel.

Enfin, concernant l'évacuation des eaux pluviales, il s'avère indispensable de limiter les problèmes d'inondation par les eaux de ruissellement.

## **Objectifs**

- AMELIORER LES CAPACITES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EXISTANTS
- PROTEGER LES MILIEUX NATURELS
- LIMITER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT
- CONTRAINDRE AU RESPECT DES PRESCRIPTIONS D'ASSAINISSEMENT

## **Moyens**

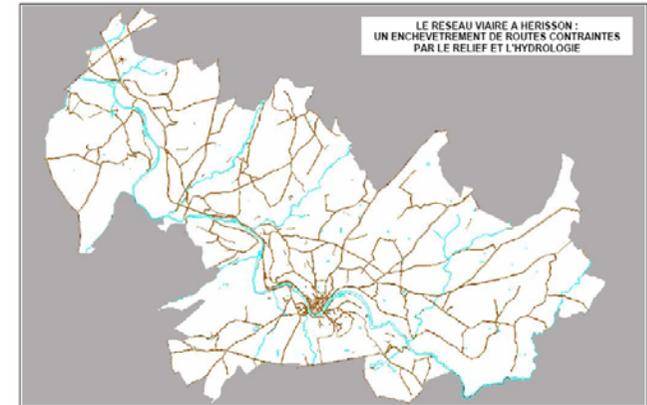
- **Respecter les préconisations du diagnostic assainissement**
- **Limiter l'urbanisation aux secteurs équipés.**
- **Maîtriser les rejets tant dans le réseau d'assainissement qu'en milieu naturel pour les eaux pluviales**

# LE RESEAU VIAIRE ET LES RISQUES LIES A LA CIRCULATION AUTOMOBILE

## Diagnostic

Depuis la Loi SRU, les voiries ne sont plus considérées comme de simples espaces réservés, mais comme un élément à part entière dans la constitution des paysages. Le vocabulaire paysager maîtrisé ou non est un vecteur fort d'identification, de lisibilité de la trame viaire, constituée de l'ensemble des routes, chemins, sentiers qui irriguent la commune.

Ce réseau viaire délimite le parcellaire et marque des jalons dans l'urbanisation plus ou moins maîtrisée. Fossés, accotement en herbe, arbres d'alignement, haies, murs, croix... constituent autant de repères visuels. La principale difficulté de la commune est liée à son isolement et son enclavement géographique. Les actions de jalonnement à partir des axes les plus fréquentés, dont l'A71 et les départementales qui irriguent le pays de Tronçais, sont déterminantes.



Enfin, un certain nombre de sentiers pédestres parcourent le territoire communal. Ces sentiers ont été organisés en circuits qui laissent à voir et à découvrir le territoire communal, en appui sur les principaux pôles patrimoniaux que sont le château et l'ancien bourg, le secteur Châteloy ou la vallée de l'AUMANCE. Ils permettent également de mieux percevoir, en traversant les bocages ou les zones boisées environnantes, à destination de la forêt de Tronçais par exemple, les liens entre les "paysages scéniques" à fortes valeurs patrimoniales et les territoires qui les environnent et leur servent de cadre.

## Objectifs

- AMELIORER LE JALONNEMENT DE LA COMMUNE
- PRESERVER LA COHERENCE DU VOCABULAIRE PAYSAGER ET DE LA TRAME DES VOIES RURALES
- AMPLIFIER LA FREQUENTATION DES SENTIERS DE DECOUVERTE DE LA COMMUNE

## Moyens

- Renforcer la signalétique touristique, directionnelle et informative
- Préserver la trame viaire composante à part entière du paysage
- Préserver le vocabulaire rural et champêtre, chemins, sentiers, fossés, haies, arbres...

## LES DEPLACEMENTS URBAINS

### Diagnostic

Sur la commune, le réseau principal d'infrastructures routières est constitué uniquement par des routes départementales :

**RD 3** : Traverse le centre-bourg à destination de CERILLY d'un côté et d'ESTIVAREILLES de l'autre (Raccordement à la N144 en direction de MONTLUÇON).

**RD 11** : en direction de VALLON-EN-SULLY et COSNE D'ALLIER,

**RD 157** : Dessert le Château de la ROCHE, la vallée de l'Aumance et MEAULNE. Au niveau du bourg devient rue des CUEILS puis rue JEAN JAURES pour aboutir à l'Avenue MARCELLIN SIMONNET.

**RD 251** : Dessert MONCHENIN pour rejoindre LOUROUX-BOURBONNAIS et Le VILHAIN par la RD16.

**RD 307** : Sert de jonction entre la D3 et la D1.

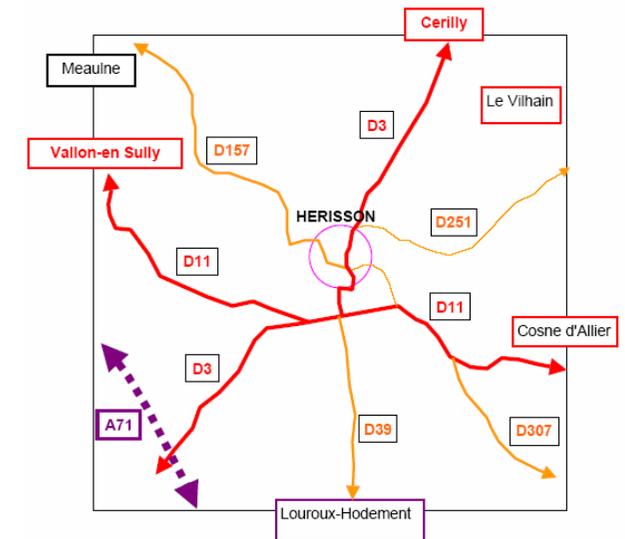
Les déplacements s'effectuent majoritairement en véhicule individuel, seuls les déplacements scolaires sont assurés en transport collectif, notamment pour la desserte des collèges et lycées.

### Objectifs

- OPTIMISER LES DESSERTES DE TRANSPORT COLLECTIF
- AMELIORER L'ACCESSIBILITE DE LA COMMUNE

### Moyens

- Favoriser la fréquentation des transports collectifs
- Gérer les flux de circulation saisonnier dans la perspective d'un développement touristique de la commune



# LES RISQUES NATURELS

## Diagnostic

A HERISSON, le Plan de Prévention des Risques distingue 4 zones :

**Zone 1 : Secteurs d'aléas très forts.**

Comprend le lit mineur de la rivière AUMANCE et son voisinage immédiat.

**Zone 2 : Secteurs d'aléas moyens.**

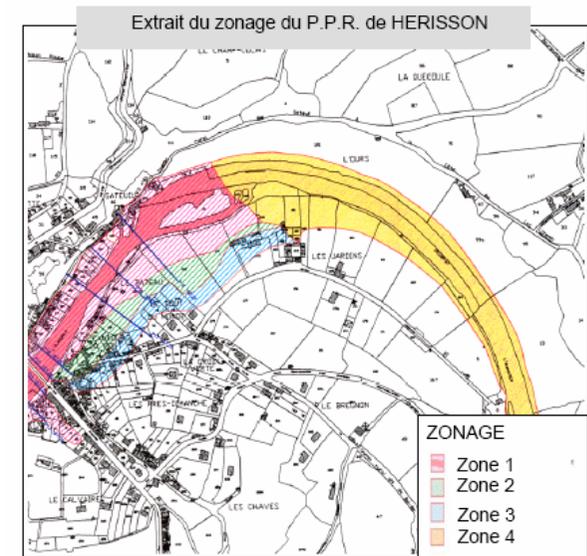
Le bâti existant demeure soumis à des risques assez forts d'inondations. Les nouvelles constructions peuvent même s'avérer un facteur aggravant pour les terrains situés en amont ou à l'aval.

**Zone 3 : Secteurs d'aléas réduits.**

Que ce soit pour les hauteurs de submersions ou la vitesse de l'eau, les valeurs sont assez faibles. Le bâti gêne faiblement l'écoulement de l'eau.

**Zone 4 : Champ d'expansion des crues.**

Il s'agit de pouvoir stocker des quantités d'eau pour minimiser autant que possible le volume d'eau véhiculé. Ne pas contenir l'urbanisation de ces terrains peut s'avérer préjudiciable à l'échelle du bassin versant.



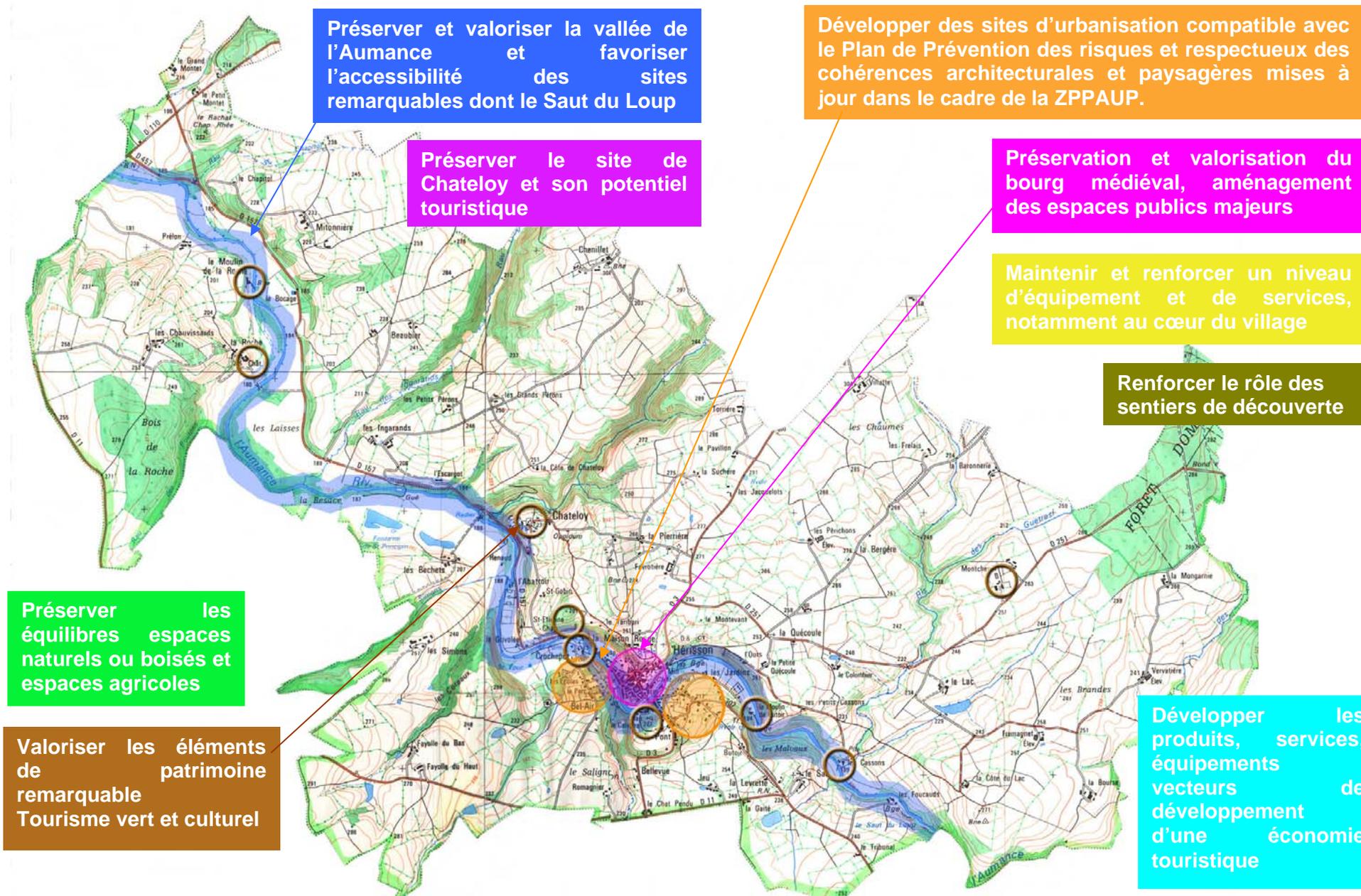
## Objectifs

- PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES D'INONDABILITE
- RECENSER L'ENSEMBLE DES RISQUES, essentiellement naturels en l'absence d'activité industrielle

## Moyens

- Interdire ou contraindre l'urbanisation en fonction des zones d'aléas
- Prévenir les risques naturels

# CARTE DE SYNTHÈSE DU PADD



Préserver et valoriser la vallée de l'Aumance et favoriser l'accessibilité des sites remarquables dont le Saut du Loup

Préserver le site de Chateloy et son potentiel touristique

Développer des sites d'urbanisation compatible avec le Plan de Prévention des risques et respectueux des cohérences architecturales et paysagères mises à jour dans le cadre de la ZPPAUP.

Préservation et valorisation du bourg médiéval, aménagement des espaces publics majeurs

Maintenir et renforcer un niveau d'équipement et de services, notamment au cœur du village

Renforcer le rôle des sentiers de découverte

Préserver les équilibres espaces naturels ou boisés et espaces agricoles

Valoriser les éléments de patrimoine remarquable  
Tourisme vert et culturel

Développer les produits, services, équipements vecteurs de développement d'une économie touristique